

FORMATION CONTINUE

LA QUÊTE VOLONTAIRE ET AUTONOME DE CONNAISSANCES



SOYEZ FIER DE VOTRE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le perfectionnement professionnel (PP) vous prépare pour les défis auxquels vous serez confronté en tant qu'entraîneur. Plus vous parfaites vos connaissances, plus votre influence sur vos athlètes et participants, sur le terrain et à l'extérieur, sera positive. "Les activités de perfectionnement professionnel approuvés seront inscrits à votre relevé dans le Casier et les points PP seront accordés aux entraîneurs certifiés"



GRÂCE AU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL, VOUS POURREZ :

- ▶ Apprendre et appliquer les normes de conduite;
- ▶ Anticiper les situations potentiellement complexes sur le plan éthique;
- ▶ Créer une expérience sportive sécuritaire et inclusive;
- ▶ Participer à des discussions positives;
- ▶ Intégrer de nouvelles techniques à vos séances d'entraînement;
- ▶ Promouvoir votre philosophie d'entraînement.



TIREZ PARTI DES OPTIONS D'APPRENTISSAGE

Si vous êtes un entraîneur ou un responsable du développement des entraîneurs certifié du PNCE, vous pouvez accumuler des points de PP en réalisant diverses activités.

Il y a trois modes de prestation :

- ▶ Formation en classe ou en personne
- ▶ Prestation en ligne
- ▶ Formation autoguidée



CONTINUEZ VOTRE PARCOURS DE FORMATION CONTINUE DÈS MAINTENANT
Ouvrez une session dans le Casier pour voir les occasions de perfectionnement professionnel qui s'offrent à vous et déclarer votre formation autoguidée.

Pour en savoir plus sur le perfectionnement professionnel et les exigences de maintien de la certification, visitez le www.coach.ca/fr/education-et-la-formation-continue.